



DÉCISION DU MAIRE

Marché public - réhabilitation de la mairie - travaux

Le Maire de Sainte-Feyre

Vu les articles L.2122-22, L.2131-1 et L.2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2020-019 bis du 16 juin 2020 donnant délégation des attributions du Conseil municipal à monsieur le Maire ;

Vu la mise en concurrence effectuée en procédure adaptée en application des articles L2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 et R2123-1 du décret 2018-1075 du code de la Commande publique ;

Vu les propositions reçues en réponse ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que les offres, reçues dans les délais, correspondent aux besoins ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

DÉCIDE

D'attribuer les lots du Marché de travaux de réhabilitation de la mairie à :

Lot 2 « charpente / couverture » : Entreprise MARTINET, Les Genêts, 23160 Azérables pour un montant de 131.162,50 € HT

Lot 4 « menuiseries intérieures » : Entreprise SARL CREUSE AGENCEMENT, ZI Garguettes, 31, rue du Cros, 23000 Guéret, pour un montant de 63 576,12 € HT.

Lot 5 « plâtrerie / isolation / faux plafonds » : Entreprise SOGEB MAZET, 3 et 5, rue Léopold Mazet, 03100 Montluçon, pour un montant de 92 987,60 € HT.

Lot 6 « carrelage / faïence » : Entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN, ZA de Vernet, pour un montant de 34 548,31 € HT.

Lot 7 « peinture » : Entreprise SARL COULEURS DECO, 94, rue des oiseaux, 36400 La Châtre, pour un montant de 45 431,50 € HT.

Lot 8 « sols collés » : Entreprise SARL COULEURS DECO, 94, rue des oiseaux, 36400 La Châtre, pour un montant de 22 367 € HT.

Lot 9 « plomberie / sanitaires / chauffage / ventilation » : Entreprise D. PAROTON SAS,
ZA de Vernet, 2, rue Henri Rol-Tanguy, 23000 Guéret pour un montant de 157 650 € HT.

A Sainte-Feyre, le 18 juillet 2022
Le Maire,

Franck RÉJAUD



publié le 26/07/22